



LE RENOUVELLEMENT DES MOYENS AÉRIENS ET NAVALS DE LA DOUANE : DES ÉCHECS RÉPÉTÉS ET COÛTEUX, UNE MUTUALISATION À IMPOSER

1. Des échecs répétés et coûteux...

PROJET

Remplacement des **15 bimoteurs F406 Cessna par 7 Beechcraft King Air 350** équipés de matériel spécifique



RÉSULTAT



133 MILLIONS D'EUROS engagés depuis 2010



aucun **appareil opérationnel** fin 2016 alors que le premier a été livré en 2011

PROJET

Acquisition de **2 vedettes de surveillance rapide** pour lutter contre les trafics de stupéfiants aux Antilles



RÉSULTAT



Vedettes retirées du service opérationnel, car non manœuvrables et jugées dangereuses



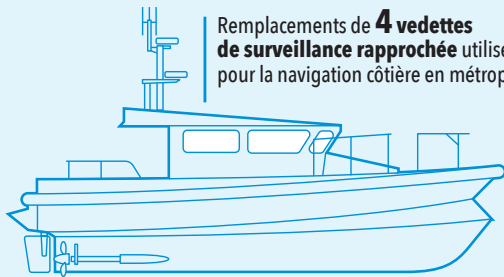
1,68 MILLION D'EUROS dépensés en pure perte



710 000 € de dépenses supplémentaires pour l'acquisition de deux bateaux pneumatiques en remplacement de ces unités

PROJET

Remplacements de **4 vedettes de surveillance rapprochée** utilisées pour la navigation côtière en métropole



RÉSULTAT

MOIS DE RETARD

18

sur la première en raison d'exigences de confort exprimées localement

PROJET

Acquisition d'**1 navire intercepteur** pour lutter contre la contrebande dans la zone Antilles-Guyane



RÉSULTAT



1 embarcation **payée mais pas livrée**



307 618 EUROS versés en pure perte



Aucune **procédure disciplinaire** engagée à l'encontre des fonctionnaires responsables

2. ... mettant en lumière des dysfonctionnements de la Douane



RECOMMANDATIONS

Soumettre les décisions d'acquisition de matériels aériens et navals à un **arbitrage interministériel**

Confier la réalisation de ces opérations aux administrations disposant des compétences et de l'expérience technique nécessaire

Mutualiser la maintenance et la mise en œuvre des moyens aériens et navals de la Douane avec ceux déployés par les autres administrations, (marine nationale, gendarmerie maritime, affaires maritimes)



DÉFAILLANCES CONSTATÉES

Absence de contrôle de l'administration centrale sur les demandes formulées par les échelons locaux

Lacune en matière de politique de remplacement programmé de son parc

Incapacité de la Douane à mener seule des opérations de renouvellement complexe

Autonomie excessive Les décisions de renouvellement n'ont fait l'objet d'aucune validation ministérielle ou interministérielle, et les avertissements de la DGA n'ont pas été pris en compte.

